

# DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du 20 juin 2024

Sous la présidence de Jean-Marie KOENIG, Maire.

### **Étaient présents :**

Les Adjoints : Norbert RIESTER, Anne DIETRICH

Les Conseillers municipaux : Caroline BAUMERT, Raphaël EDEL, Joseph EHRHART, Gwenn GAUDIN, Valérie HIRTZ, Dominique LEHMANN, Didier METZ, Maxime METZ, Benoît SPITZ.

Absents excusés : Élodie HESTIN, Céline MASTRONARDI et Philippe SCHMITT

Procurations : Élodie HESTIN à Caroline BAUMERT

Céline MASTRONARDI à Gwenn GAUDIN

Philippe SCHMITT à Didier METZ

Secrétaire de séance : le conseil municipal désigne, à l'unanimité, Caroline BAUMERT, comme secrétaire de séance.

---

### **Adoption du compte rendu de la séance du conseil municipal du 16 mai 2024**

*Le compte rendu est adopté à l'unanimité*

### **Abandon d'un marché public : réaménagement de la zone de loisirs**

Le Conseil municipal décide l'abandon du marché « Réaménagement de la zone de loisirs » pour raison d'intérêt général, pour les motifs suivants :

- l'appel d'offres du réaménagement de la zone de loisirs, n'a pas été publié dans un journal d'annonces légales. Or, conformément à l'article R.2131-12 du code de la Commande Publique, les marchés publics à procédure adaptée (> 90 000 € HT) nécessitent une publication dans un journal d'annonces légales ou au BOAMP, en plus du profil acheteur,
- le permis d'aménager déposé pour ces travaux a fait l'objet d'un refus, et un recours a été émis par la Commune concernant les études (acoustique et pollution) sollicitées par la DREAL et l'ARS,
- le rejet des demandes de subvention sollicitées par la Commune pour ce projet compte tenu du refus du permis d'aménager et du défaut de publicité,

L'abandon de la procédure pour ce motif ne donne pas lieu à indemnisation des opérateurs économiques ayant participé à la procédure. Le projet de réaménagement de la zone de loisirs sera retravaillé en Commissions Réunies pour établir un nouveau programme de travaux, déposer une nouvelle demande d'urbanisme et solliciter les subventions, avant validation de l'appel d'offres.

*Adopté à l'unanimité*

### **Assistance à la maîtrise d'ouvrage : travaux ponts communaux**

Le Conseil municipal décide d'accepter la proposition d'assistance à la maîtrise d'ouvrage pour les travaux des ponts communaux établie par Cerema Grand Est, pour un montant HT de 5 500,00 €.

*Adopté à l'unanimité*

### **Déploiement d'un compteur communicant gaz**

Le Conseil municipal autorise la mise en place d'un compteur communicant gaz sur le clocher de l'église par le Gaz de Barr, charge le Maire de recueillir l'accord de la Communauté des Paroisses de Barr avant mise en place du compteur et autorise le Maire à signer la convention à intervenir entre le Gaz de Barr et la Commune.

*Adopté à la majorité des voix*

### **Travaux dans les logements communaux**

Le Conseil municipal décide ne pas missionner de maîtrise d'œuvre et sollicite des devis pour effectuer l'isolation par l'extérieur du logement communal sis 4 rue des Prunes au 1<sup>er</sup> étage.

Une commission communale « Commission Travaux » est constituée pour étudier les travaux à prévoir dans les logements communaux, sis 4 rue des Prunes 1<sup>er</sup> étage et 8 Quartier Central 1<sup>er</sup> étage.

Le Conseil décide de proposer à la location en tant que logement le local sis 34 route Romaine et fixe le loyer à 650 € hors charges. M. le Maire est chargé de déposer une déclaration préalable pour changer la destination du local en logement avant location.

*Adopté à l'unanimité*

### **Remplacement des fenêtres logements communaux 32 route Romaine**

Le Conseil municipal charge le Maire de solliciter des devis pour le remplacement de toutes les fenêtres du bâtiment sis 32 route Romaine (rez-de-chaussée et 1<sup>er</sup> étage) par des fenêtres en PVC. M. le Maire est chargé de déposer une déclaration préalable pour ces travaux.

*Adopté à l'unanimité*

### **Ouverture d'un compte DFT pour la régie de recettes n°48101 pour encaissement de la vente de bois**

Le Conseil municipal décide de ne pas ouvrir de compte DFT pour la régie de recettes et décide de supprimer la régie de recettes vente de bois.

*Adopté à l'unanimité*

### **Acquisition d'un second columbarium**

Le Conseil municipal décide un columbarium de 12 cas pour le cimetière communal de Stotzheim et de retenir la proposition de l'entreprise Cossutta et Fils, pour un columbarium de 12 cases pour un montant HT de 8 380,00 €.

*Adopté à l'unanimité*

### **Compte rendu de la Commission Urbanisme : Modification du PLU-I**

Le Conseil municipal décide de reporter ce point et sollicite la transmission du PLU-I et de la modification en cours. La Commission Urbanisme se réunira le 15 juillet prochain à ce sujet.

*Adopté à l'unanimité*